



PREPARATION A L'EPIDEMIE DE CORONAVIRUS AU CONGO

INTRODUCTION :

Les coronavirus sont un groupe de virus appartenant à la famille des Coronaviridae, qui infectent à la fois les animaux et les humains. Les coronavirus humains peuvent provoquer une maladie bénigne semblable à un simple rhume, tandis que d'autres provoquent une maladie plus grave. Certains coronavirus présents chez les animaux peuvent infecter l'homme, ce sont les maladies dites zoonotiques.

À l'échelle mondiale, de nouveaux coronavirus apparaissent périodiquement, notamment le SRAS-CoV (syndrome respiratoire aigu sévère) en 2002 et le MERS-CoV (syndrome respiratoire du Moyen-Orient), en 2012. Ce coronavirus est appelé '*nouveau coronavirus 2019*' ou '*nCoV-2019*'. Il est apparu en Chine, dans la ville de Wuhan.

ETAT DE PREPARATION ET ACTIVITES REALISEES PAR RAPPORT A LA PREPARATION AU CORONAVIRUS

Coordination :

- Activation du comité interministériel de crise présidé par le Premier Ministre, assisté de la Ministre chargée de la santé. Ce comité a tenu sa première réunion le 31 janvier 2020 ;
- Publication de la circulaire n°1 du Premier Ministre instituant une quarantaine d'au moins 14 jours pour tous voyageurs en provenance de pays à haut risque ;
- Sensibilisation des parlementaires le 06 février, sur la maladie à Coronavirus (COVID-19) et l'état de préparation du pays, par la ministre chargée de la santé, au cours une interpellation spéciale du Gouvernement. Cette séance a servi également de plaidoyer pour la mobilisation des ressources en faveur de la préparation ;
- Mise en place des commissions thématique pour assurer la préparation : Surveillance épidémiologique, Gestion de cas, Communication sur le risque, Sécurité, Finances et logistiques ;
- Elaboration du draft du plan de préparation à une éventuelle épidémie de nouveau coronavirus ;
- Requête à l'OMS pour un appui à la préparation. 3 experts ont été déployés pour appuyer la préparation et 2 autres du Bureau régional de l'OMS ont été mis à disposition pour un soutien au Bureau pays.
- Organisation par l'OMS, de réunion de briefing et de plaidoyer auprès des partenaires bi et multilatéraux (Système des Nations Unies, Ambassade des Etats Unies, partenaires techniques et financiers, etc...).



Surveillance épidémiologique

- Identification des districts sanitaires cibles. Il s'agit des 9 districts sanitaires de Brazzaville et des 5 districts sanitaires de Pointe-Noire ;
- Élaboration d'une définition de cas sur la base des orientations de l'OMS et distribution dans les districts sanitaires cibles ;
- Revue des directives nationales de surveillance ;
- Développement des algorithmes pour le suivi et la gestion des cas potentiels identifiés au niveau des portes d'entrée ou dans la communauté.

Equipe d'intervention rapide

- Mise à jour de l'équipe d'intervention rapide mise en place en 2018 dans le cadre de la préparation de l'épidémie de maladie à virus Ebola. Cette équipe multidisciplinaire va intégrer des membres en provenance de Pointe-Noire ;
- Mise à disposition par l'OMS d'un expert venue du Rwanda pour la formation de l'équipe d'intervention rapide à la gestion de l'épidémie de Coronavirus. La formation est prévue pour la semaine du 17 février.

Points d'entrée

- 05 points d'entrée dans le pays ont été identifiés et leur système de surveillance renforcé. Il s'agit de : l'Aéroport International Maya-Maya de Brazzaville, du Beach de Brazzaville (liaison fluviale avec la RDC), l'Aéroport International Agostino Neto de Pointe-Noire, le Port Autonome de Pointe-Noire et le poste frontalier de Tchamba-Nzassi (liaison terrestre avec l'Angola). Aucune liaison directe n'est assurée entre la Chine, épice de l'épidémie et le Congo ;
- Visite des 2 points de Brazzaville le 11 février, par les 4 Ministres chargés de la sécurité, des transports, de la communication et de la santé, en compagnie du Représentant de l'OMS. Cette visite a permis de faire le point de la préparation au niveau de l'aéroport et du beach de Brazzaville ;
- Evaluation des capacités des 5 points d'entrée par une équipe mixte Ministère de la santé – OMS. Cette évaluation a montré que :
 - seul l'aéroport de Pointe Noire dispose d'installation d'isolement des cas suspects ;
 - les 5 points d'entrée disposent des équipements de prise de température (thermoflash) et des fiches de surveillance, des équipement de protection (blouse, masques, gants) et des solutions hydroalcooliques pour la désinfection des mains.
- Briefing et sensibilisation des responsables des administrations et opérateurs œuvrant sur les plateformes aéroportuaires et portuaires de Brazzaville et Pointe-Noire. Ces réunions ont permis de redéfinir l'ordre de contact de ces administrations avec les passagers débarquant.



Les services de santé seront donc les premiers à entrer en contact avec ces passagers pour la prise systématique de température ;

- Renforcement des capacités des points d'entrée avec la remise de thermoflashes supplémentaires et de stocks de solution hydroalcoolique par l'OMS.

Capacités de laboratoire

- Identification du Laboratoire national de santé publique (LNSP) pour la confirmation des cas au laboratoire. Le LNSP dispose de capacités pour détecter des agents pathogènes viraux à l'aide d'une plate-forme PCR ouverte ;
- Mise à disposition par l'OMS du matériel de prélèvement conditionnement et acheminement des échantillons de cas suspects ;
- Mise à disposition par l'OMS d'un expert en provenance de l'Institut Pasteur de Bangui pour appuyer la préparation du LNSP.

Prévention et contrôle des infections (PCI)

- Des équipements de protection individuelle (EPI) sont disponibles au niveau des points d'entrée et dans les hôpitaux généraux ;
- Tous les passagers débarquant sont soumis à une désinfection des mains à l'aide de solution ou de gel hydroalcoolique ;
- L'aéroport de Pointe-Noire a aménagé une tente pour l'isolement des cas suspects identifiés parmi les voyageurs débarquant ;
- 2 hôpitaux (le CHU de Brazzaville et l'hôpital général A. Sicé de Pointe-Noire) ont aménagé des salles pour l'isolement des cas suspects avec accès réglementé.

Gestion des cas

- Des algorithmes de suivi et de gestion des cas ont été élaborés, définissant 3 niveaux de prise en charge.
 - Le premier niveau est le site d'isolement à mettre en place au niveau des points d'entrée et des formations sanitaires. Ces sites vont permettre d'isoler rapidement les cas suspects, d'approfondir l'investigation, établir une première liste des contacts et procéder à des prélèvements en vue de la confirmation au laboratoire ;
 - Le deuxième niveau est le site de suivi. C'est dans ce site que les cas suspects observeront la quarantaine. Un site a été identifié à Brazzaville, c'est celui de *l'hôtel La Concorde à Kintélé*, mais ses installations ne sont pas encore prêtes à recevoir les cas. Ce site a été visité par la Ministre chargée de la santé le 11 février ;
 - Le troisième niveau est le site de prise en charge à installer dans les hôpitaux généraux. 5 salles sont en cours d'aménagement à l'hôpital général de Loandjili à Pointe-Noire avec l'appui de la coopération chinoise.



- Une alerte a été enregistrée à l'aéroport de Pointe-Noire, le 07 février 2020. Il s'agissait d'un étudiant congolais en provenance de Chine, présentant de maux de gorges sans hyperthermie, ni toux, ni autre signe particulier. Le sujet a été placé en isolement à l'aéroport pendant 24 heures où une investigation complète et des prélèvements sanguins et muqueux ont été réalisés. Il a été ensuite transféré au site de suivi installé à l'hôpital général A. Sici où il observe une période de quarantaine.

Communication des risques et engagement communautaire

- Élaboration des supports (affiches, affichettes, kakemono) qui ont été validés par la coordination interministérielle, l'OMS et l'Unicef ;
- Production de 1.000 affiches, 2.000 affichettes et 06 kakemono qui ont été distribués :
 - aux points d'entrée (Aéroport Maya-Maya, Beach de Brazzaville, Aéroport Agostino-Néto, Port Autonome de Pointe-Noire, poste frontalier de Tchiamba-Nzassi) ;
 - dans les districts et formations sanitaires publiques et privées (centres de santé intégrés, cabinets, cliniques, hôpitaux de base ou de référence et hôpitaux généraux) de Brazzaville et de Pointe-Noire ;
 - au Parlement (Sénat et Assemblée Nationale) ;
 - à la Présidence de la République, la Primature et les 34 ministères, y compris le ministère en charge de la santé ;
 - aux partenaires techniques et financiers (OMS, Unicef, FNUAP, PAM, PNUD).
- Sensibilisation du personnel œuvrant au niveau des points d'entrées de Brazzaville et de Pointe Noire par une équipe mixte Ministère de la santé – OMS, du 08 au 11 février ;
- Sensibilisation des médecins-chefs et directeurs des hôpitaux de base de Pointe-Noire et Brazzaville par une équipe mixte Ministère de la santé – OMS, respectivement les 12 et 14 février ;
- Diffusion de spots télévisées et de messages sonores sur les médias publics et privés ;
- Diffusion de message sur écran à l'aéroport de Brazzaville ;
- Activation d'un numéro vert : le **3434** pour toute information en lien avec l'épidémie.

PRINCIPAUX DEFIS A RELEVER:

- Mobilisation des ressources pour la préparation du pays ;
- Mobilisation des partenaires à soutenir les efforts de préparation du Gouvernement ;
- Organisation du système de gestion de l'isolement des cas suspects (installation et équipement des sites d'isolement dans tous les points d'entrée et les formations sanitaires y compris le renforcement en ressources humaines, aménagement du site de Kintélé et son équipement en intrants non médicaux pour l'entretien des cas suspects, mise en place un système de transfert sécurisé des cas suspects et des malades en cas d'épidémie) ;



- Préparation des sites de prise en charge y compris le prépositionnement des médicaments et autres produits médicaux ;
- Formation et équipement des équipes d'intervention rapide ;
- Mobilisation des communautés à la surveillance à base communautaire.

PROCHAINES ETAPES

- Formation des équipes d'intervention rapide ;
- Validation du plan de préparation et de réponse ;
- Sensibilisation des autorités décentralisées et des communautés ;
- Formation des agents de santé au dépistage et à la prise en charge du COVID-19.

Pour plus d'information, contacter :

Pour le Ministère de la Santé, de la Population, de la Promotion de la femme et de l'Intégration de la Femme au Développement

- Dr Jean Claude EMEKA, Point focal national RSI, emekamamina27@yahoo.fr
- Dr Jean-Médard KANKOU, Directeur de l'épidémiologie et de la lutte contre la maladie, jkankou@yahoo.fr
- Mr Lucien Franky IBATA, Chef de service de la promotion de la santé, franckyib@yahoo.fr

Pour l'OMS

- Dr Ray MANKELE, Coordonnateur des programmes des urgences a.i., mankeler@who.int
- Mr Roland WANGO, Chargé de la préparation en cas d'urgence, wangokimbir@who.int